

Engagement citoyen et transparence budgétaire
Le cas du budget participatif à Fissel, Sénégal
(Bara GUEYE)

I. Introduction

Ce document présente une étude de cas relative à la mise en œuvre pratique du budget participatif comme outil pour promouvoir des mécanismes inclusifs et transparents de gouvernance locale. Cette expérience se déroule dans la communauté rurale de Fissel qui fut l'une des premières collectivités locales à avoir expérimenté la décentralisation au Sénégal, en 1972. Fissel bénéficie également d'une longue expérience de vie associative qui a contribué à façonner des organisations communautaires locales très dynamiques. Le processus qui a conduit à la mise en place du budget participatif a été long et s'est déroulé en plusieurs étapes. Le point de départ a été constaté par les populations sur leur faible participation dans les processus de décisions au niveau local, malgré les nombreuses structures d'appui intervenant dans le domaine de la décentralisation et de la gestion des ressources naturelles, et les programmes de renforcement des capacités des populations dans le domaine de la planification locale qu'ils ont initiés. Tirant les leçons de ce constat, les acteurs locaux ont décidé, en 2002 d'initier un processus participatif de réflexion afin d'identifier les facteurs qui favorisent ou bloquent la participation des populations. C'est dans cette perspective que l'ONG Innovation Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique)¹ apporte son appui au Regroupement Communautaire pour l'Auto-Développement de Fissel (RECODEF) pour l'organisation d'un atelier de planification d'un programme pilote de recherche action sur l'évaluation et le renforcement de la participation des populations dans le processus de développement local. L'initiative sur le budget participatif apparaît à la fois comme un résultat de cette réflexion communautaire et un moyen pour une mise en œuvre opérationnelle des recommandations qui en sont issues. L'originalité de l'expérience de Fissel est que ce processus résulte d'une réflexion collective endogène impulsée par la société civile locale à travers le RECODEF mais fortement appuyée par le Conseil Rural, organe de gestion du gouvernement local. Le présent rapport présentera les conditions d'émergence de l'expérience ainsi que les principales étapes suivies dans le processus méthodologique de sa mise en œuvre et explorera les principales contraintes rencontrées ainsi que les défis qui se posent pour une institutionnalisation de l'expérience.

II. Contexte et background

L'économie sénégalaise dépend encore très fortement du secteur agricole qui occupe plus de la moitié de la population. Du fait des effets combinés des politiques d'ajustement structurel, des sécheresses récurrentes, de la globalisation et des politiques nationales inadéquates, ce secteur vit une situation de crise structurelle.

Le pays fait face à l'extrême pauvreté d'une grande partie de sa population. On note une massification de la pauvreté en raison d'une prévalence forte au plan national de 65,3%

¹ Précédemment, le Programme Sahel de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED).

de la population et 58% des ménages situés en dessous du seuil de pauvreté. Les villes abritent un pauvre sur trois tandis que les deux autres tiers vivent en milieu rural. Le niveau de pauvreté varie également d'une région à une autre, mais le paradoxe est que les régions de Kolda et dans une certaine mesure Tambacounda qui ont les plus affectées par la pauvreté sont parmi les mieux dotées en ressources naturelles. Démontrant que la pauvreté au Sénégal ne découle pas toujours d'un manque de ressources mais plutôt d'absence de politiques adéquates pour leur meilleure exploitation.

Le Sénégal connaît également une croissance démographique forte qui se situe autour de 2,1%. La population est très jeune car elle est constituée à 60% de personnes âgées de moins de 25 ans. Environ 45% de la population vit dans les villes et au rythme de croissance urbaine actuelle, la part de la population urbaine atteindra 60% en 2020

Le Sénégal, comme la plupart des pays francophones a un système administratif, législatif et judiciaire fortement inspiré de celui de l'ancienne puissance coloniale. Toutefois, le pays a une longue expérience du multipartisme et jouit depuis son indépendance d'une certaine stabilité politique certes encore très perfectible avec l'organisation d'élections à intervalles réguliers ce qui a permis une alternance politique en 2000. Le pays est l'un des rares en Afrique à n'avoir connu que des régimes civils issus d'élections. Il a connu depuis son indépendance trois régimes politiques dont le dernier prône le libéralisme contrairement aux deux régimes qui l'ont précédé et qui étaient d'obédience socialiste. Les forces religieuses jouent un rôle important dans la mobilisation et dans l'orientation du vote des sénégalais, même si l'importance de ce pouvoir a tendance à diminuer aujourd'hui.

Du fait de sa position de capitale de l'Afrique Occidentale pendant la colonisation, le Sénégal a également été un creuset des grandes luttes syndicales. C'est pourquoi, le dynamisme du mouvement syndical de la société civile en général constituent des facteurs importants de renforcement de la liberté d'association et d'expression, comme en témoigne le nombre particulièrement élevé d'ONG et d'associations de toutes natures, d'organes de presses, radios privés et communautaires, journaux et l'apparition plus récente de chaînes de télévision privées. Toutefois l'expérience révèle que la sauvegarde de la liberté d'expression, même dans les systèmes dits démocratiques, est une lutte perpétuelle, car les rapports généralement conflictuels entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics créent souvent chez ces derniers des réflexes qui peuvent se traduire par des tentatives de réduction de cette liberté. Le Sénégal n'échappe pas à cette réalité et l'expérience récente fournit plusieurs exemples de rapports heurtés entre l'Etat et les médias.

Ce contexte d'ouverture politique est toutefois bâti sur un socle social caractérisé par des valeurs et normes qui font que les pratiques sociales ne cadrent pas toujours avec les normes législatives et réglementaires. C'est ainsi que le pouvoir politique et économique des femmes reste encore assez limité ce qui est paradoxal dans la mesure où les femmes constituent environ 52% de la population et de l'électorat. Des efforts ont été faits pour garantir certains de leurs droits mais les rapports de pouvoir dans la société traditionnelle font que ces droits ne sont pas toujours effectivement exercés. C'est le cas par exemple

pour ce qui concerne le droit constitutionnellement reconnu aux femmes d'accéder à la terre dont l'effectivité est bloquée par la prédominance du droit coutumier sur le droit moderne pour l'accès à la terre. Parallèlement, les femmes sont très peu présentes dans les instances de prise de décision. Quelques statistiques suffisent pour illustrer cette situation : le Sénégal compte une présidente de conseil rural sur 320, 1 présidente de conseil régional sur 11 et 25 femmes députés sur 120. Si le pourcentage de femmes conseillères municipales ou rurales est de 19,4% et 10,90% respectivement, cette proportion tombe à 15,43% et 9,37% pour ce qui concerne leur présence dans les bureaux des conseillers municipaux ou ruraux (Ngaidé, M. 2006).² Le caractère flagrant de ces disparités a amené certaines organisations de la société civile et des partis politiques membres de la majorité au pouvoir à mener une campagne pour l'adoption d'une loi sur la parité pour la confection des listes pour les élections législatives devant se tenir au mois de juin 2007. L'assemblée nationale vient d'adopter la loi dont la mise en œuvre a été suspendue du fait d'un recours introduit par un parti de l'opposition. Mais cette question reste encore très controversée car des pans importants de la société civile sont contre l'adoption d'une telle loi, leur argument étant que la question de la représentation n'est pas que numérique et que l'accent doit plutôt être mis sur les capacités des femmes à influencer les décisions.

Le Sénégal a une longue expérience de la décentralisation, car la création des premières communes urbaines remonte à la période coloniale et plus précisément au 19^{ème} siècle. Toutefois, la décentralisation rurale est par contre plus récente, même si à ce niveau également le Sénégal fait figure de pionnier en Afrique francophone. La mise en œuvre de la décentralisation rurale a débuté en 1972 avec la création des premières communautés rurales mais du fait de l'adoption d'une approche pilote et graduelle, il a fallu 10 ans pour que le maillage de tout le territoire national en communautés rurales soit complété. On compte aujourd'hui 320 communautés rurales au Sénégal, réparties dans 11 régions administratives. Au niveau urbain il existe 67 communes de villes et 43 communes d'arrondissement. Depuis 1972, plusieurs réformes ont été initiées dans le but de renforcer le pouvoir des gouvernements locaux. Ainsi de la réforme de 1990 qui fait du président du conseil rural l'ordonnateur principal du budget à la place du sous-préfet, représentant de l'administration mais qui garde son pouvoir d'exercer un contrôle à priori sur les décisions du conseil rural, organe de gestion de la communauté rurale. Durant la même période, le statut des communes a connu un changement important, avec le renforcement des pouvoirs du maire qui devient l'organe exécutif à la place de l'administrateur de la commune qui était un fonctionnaire de l'Etat. Mais la grande rupture est intervenue en 1996, avec l'érection des régions en collectivité territoriale et le transfert de neuf compétences³ aux gouvernements locaux mais si jusqu'à présent ces derniers déplorent la non concomitance du transfert des moyens financiers sans lesquels l'exercice effectif de ces compétences devient impossible. Mais aujourd'hui la mise en œuvre de la décentralisation en milieu rural souffre de plusieurs problèmes parmi lesquels le manque notoire de moyens pour les collectivités locales, ce qui limite

² Ngaidé, Moustapha (2006). Aspects juridiques liés au genre et à la décentralisation au Sénégal. IED Afrique : UNIFEM

³ Urbanisme, ressources naturelles, domaines, éducation, santé, culture, jeunesse et sport, planification, aménagement du territoire

considérablement leur capacité d'intervention, le faible niveau de formation de la plupart des élus dont une grande partie ont une idée vague de leur mission, la haute politisation des processus de sélection des élus et des décisions au sein des conseils, l'irrégularité ou l'absence tout simplement d'audit de l'action des collectivités locales, l'ignorance par la majorité des citoyens de leurs droits d'exercer un contrôle sur l'action de leurs mandants, etc.

Au plan de la bonne gouvernance, le classement 2006 de Transparency International, sur l'indice de perception de la corruption dans le monde place le Sénégal à la 70ème place sur 163. Même si des progrès ont été réalisés par rapport à 2005, le mal persiste. Pourtant le Sénégal a mis en place un dispositif législatif et réglementaire avec la mise en place d'une commission nationale de lutte contre la concussion et la corruption. Un nouveau code sur la passation des marchés publics est également en préparation mais certaines organisations de la société civile et même certains partenaires au développement déplorent la lenteur dans l'adoption et la mise en œuvre de ce texte dont l'objectif principal est de rendre plus transparentes et équitables les procédures de passation des marchés publics. Cette lenteur traduirait selon beaucoup d'entre eux une mauvaise volonté de la part du gouvernement. Au plan législatif, on déplore le fait que le parlement se limite seulement au contrôle du budget avant son adoption par son examen par les différentes commissions spécialisées mais agit rarement en aval pour un contrôle après son exécution.

Les organisations de la société civile mènent également des actions pour promouvoir la bonne gouvernance. À titre d'exemple, le Forum Civil, représentant de Transparency International au Sénégal, a récemment initié un certain nombre de programmes de recherche pour documenter des cas de corruption dans certains secteurs clés comme la santé ou la gestion des ressources naturels. La presse indépendante joue également un rôle très actif en publiant les cas de corruption qui sont portés à sa connaissance.

Mais le renforcement de la culture de la transparence et de la responsabilité sociale souffre de la quasi inexistence d'organisations de la société fortes en milieu rural et dotées des capacités à comprendre les processus de décentralisation et à développer des outils et techniques pour doter les citoyens ruraux des aptitudes nécessaires à assurer la fonction de contrôle citoyen de l'action des élus locaux.

III. Section descriptive

A. Description de l'initiative

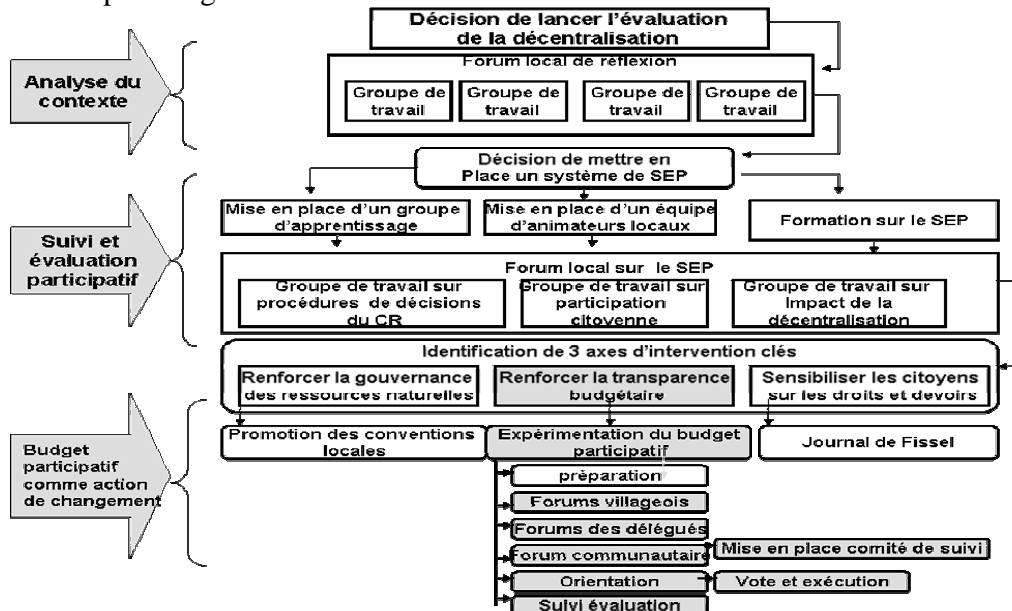
Le processus ayant conduit à l'adoption du budget participatif par la communauté rurale de Fissel a débuté en 2002. Il a été impulsé par la société civile locale, par le biais du RECODEF avec l'appui du conseil rural⁴ et la participation des représentants du pouvoir

⁴ Le conseil rural est l'organe élu chargé de gérer la communauté. Le conseil rural est composé d'élus représentants des villages ou groupes de village ayant à leur tête un président. Les membres sont élus au suffrage universel pour 5 ans et toutes les listes voulant participer aux élections doivent obligatoirement

traditionnel à travers les chefs de villages et chefs religieux. Dans le cadre de ses activités, le RECODEF et le conseil ont sollicité l'appui de IED Afrique pour la conduite d'un processus de planification locale dont la porte d'entrée était l'organisation d'un forum pour évaluer l'impact de la décentralisation dans la communauté rurale. La conduite de cette réflexion avait pour objectif de mieux comprendre les facteurs qui limitent la participation des acteurs locaux dans le processus de décentralisation, et de proposer des axes de solutions pour améliorer la performance de la décentralisation dans la communauté rurale. Il apparaît ainsi que la mise en place du budget participatif n'était pas un choix a priori au moment du démarrage du processus de réflexion mais en constitue plutôt un des résultats.

B. Stratégies, Méthodologies et Outils

Le processus méthodologique ayant conduit à la mise en place du budget participatif est illustré par la figure ci-dessous :



Ci-dessous la description détaillée des différentes étapes.

1. Organisation d'un forum communautaire

Au plan méthodologique, quatre groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur les thèmes suivants :

1. Les approches et méthodes de planification locale.
2. La décentralisation, la participation et les institutions locales (collectivités locales, organisations paysannes et institutions traditionnelles).

être présentées par des partis politiques, les candidatures indépendantes n'étant pas autorisées pour les élections locales.

3. Les formes et impact de la participation dans le développement local.
4. Le rôle de la communication et de l'information dans la participation des populations.

Chaque groupe devait analyser les acquis et limites en relation avec chaque thème et proposer des actions en vue d'améliorer la performance du développement local et de la décentralisation de la communauté rurale.

2. Décision de mettre en place un système de suivi et évaluation participatif

Les résultats des travaux des différents ateliers ont révélé un certain nombre de contraintes portant sur la multiplicité et le manque de coordination des différents intervenants, la faible participation des populations dans les processus de prise de décisions, l'absence de mécanismes et de procédures adaptés pour rendre compte des décisions prises par le conseil rural, la non maîtrise par les citoyens de leurs droits et devoirs surtout dans le domaine du contrôle de l'action des élus et l'absence de supports adaptés d'information et de communication. Pour une prise en charge collective des problèmes ainsi identifiés, le forum a décidé de commencer par la mise en place d'un système de suivi et évaluation participatif (SEP) du processus de décentralisation.

3. Mise en place d'un groupe d'apprentissage

Du fait du caractère itératif du processus et de la nécessité de valoriser les expériences et savoirs des différents acteurs, il a été décidé de mettre en place ce que le forum a appelé un *groupe d'apprentissage* qui renvoie à un mécanisme inclusif et participatif d'apprentissage mutuel impliquant les différents acteurs clés agissant à différents niveaux et échelles. Le fonctionnement du groupe d'apprentissage répond à un certain nombre de principes parmi lesquels : la nécessité pour tous les acteurs impliqués dans le processus d'évaluation doivent avoir une vision claire de l'utilité ou de l'intérêt qu'ils peuvent tirer de leur participation au processus de réflexion, une ouverture d'esprit à accepter que les perceptions et idées de chacun soient analysées par tout le groupe, le respect des prérogatives dévolues aux différents acteurs et la nécessité de s'appuyer sur des outils de visualisation dans l'animation des groupes d'apprentissage pour faciliter la participation de tout le monde.

5. Mise en place d'une équipe d'animateurs locaux et formation de ses membres

Cette équipe est composée de 14 personnes dont 6 femmes. Les critères de choix des animateurs sont : la capacité d'animation, la maîtrise de l'écrit en wolof, sereer (les deux principales langues locales) ou français, la disponibilité, l'engagement à servir la communauté, la motivation personnelle, la non appartenance au conseil rural, l'acceptation du candidat par tous les membres du groupe d'apprentissage. Un critère géographique a également été introduit afin de tenir compte de la représentation des différentes zones de la communauté rurale. Les animateurs sélectionnées ont reçu une formation sur le suivi et évaluation participatif.

6. Organisation d'un forum communautaire sur le suivi et évaluation participatif de la décentralisation

Tenu à l'échelle communautaire, un forum a réuni les animateurs, les présidents des commissions techniques au sein du conseil rural, les chefs de village, les responsables des comités villageois de développement et les représentants des associations de femmes. Les discussions ont conduit à l'identification de trois thèmes autour desquels était structuré le système de suivi-évaluation.

1. La participation des acteurs dans le processus de la décentralisation.
2. Les mécanismes et procédures de décisions au sein du conseil rural.
3. L'impact de la décentralisation dans les conditions de vies des populations.

Le tableau ci-dessous résume les résultats de cette réflexion

Tableau 1 : Critères de suivi-évaluation identifiés par le groupe d'apprentissage

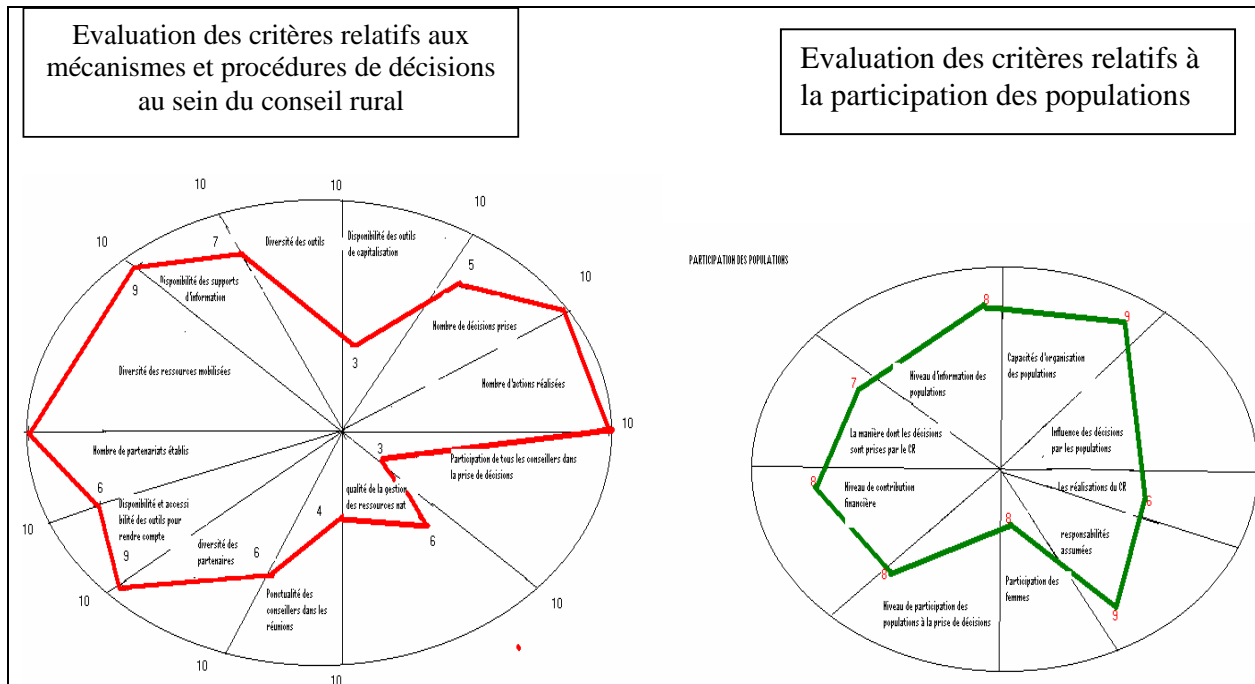
Critères de suivi et évaluation liés à la participation des populations	Critères relatifs aux mécanismes et procédures de décisions au sein du conseil rural	Critères relatifs à l'impact de la décentralisation
Niveau d'organisation des populations	Présence des populations dans les réunions du conseil rural	Nature des changements constatés
Niveau d'information des décisions	Nombre de décisions prises par le conseil rural	Nature des investissements faits par le conseil rural
Nature de la participation	Nombre de rencontres organisées par le conseil rural	Conformité des investissements avec les besoins
Importance de la participation financière	Niveau de maîtrise de leurs rôles par les conseillers	Participation des populations dans le choix des types d'investissements
Influence sur les décisions prises	Degré de présence des conseillers aux différentes réunions	Amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux ressources naturelles
Les rôles assumés	Fréquence des compte rendus faits par les conseillers	Amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base
	Diversité des supports d'information	
	Accessibilité de l'information	
	Existence d'outils de planification participative	

Nota: Cette grille a été traduite du wolof

7. Suivi et évaluation participatif appliqué aux thèmes retenus dans le forum

Le processus de l'évaluation consistait, pour chaque groupe thématique composé des représentants des différentes catégories d'acteurs mentionnés plus haut, de donner un score sur une échelle allant de 0 à 10. La figure 2 reproduit les roues d'évaluation appliquées aux thèmes relatifs aux mécanismes et procédures de décisions du conseil rural et à la participation. Pour donner une meilleure appréciation des scores affectés, une analyse collective a été menée pour identifier les contraintes, opportunités ou acquis relatifs à chaque critère (voir annexe 1 si MAINTENU DANS LE TEXTE).

Figure 1 : Application de la roue de l'évaluation



8. Identification des actions de changement

La présentation des résultats de l'évaluation a été faite au cours d'une réunion communautaire qui a permis ainsi de valider les différents résultats et d'identifier trois axes de travail pour prendre en charge les problèmes les plus importants révélés au cours de l'évaluation. Ces axes de travail concernent :

1. Le renforcement de la transparence dans la gestion du budget du conseil rural à travers l'expérimentation du budget participatif.
2. Le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles par la mise en place de conventions locales.
3. La formation et la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et devoirs par l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication.

9. Mise en œuvre des actions de changement : l'exemple du budget participatif

Dans les développements qui vont suivre, l'accent sera mis sur la mise en œuvre du premier axe de travail relatif à l'expérimentation du budget participatif comme outil de renforcement de la transparence budgétaire. Les étapes suivantes résument le processus de mise en œuvre pratique du budget participatif à Fissel.

9.1. La préparation est particulièrement critique surtout au moment du lancement. Elle a permis aux différents acteurs d'avoir une bonne compréhension du concept et du processus de sa mise en œuvre. Elle a également permis de préciser les rôles et responsabilités de chacun. L'accent a surtout été mis sur les avantages que la collectivité locale et les citoyens peuvent tirer d'une telle approche en termes d'un meilleur ciblage des besoins des populations et de l'amélioration de la performance du conseil rural et de l'établissement d'une relation de confiance entre élus et citoyens grâce à une gestion plus transparente des affaires publiques. Durant cette étape, une formation sur le mécanisme du budget a été donnée aux différents acteurs pour leur permettre de participer au processus.

9.2. L'organisation de forums villageois permet au conseil rural de présenter les résultats de l'exercice budgétaire qui s'achève et à la population d'identifier les contraintes et priorités et de faire l'inventaire des infrastructures existantes. La présentation des résultats de l'exercice budgétaire est un moment fort du processus et marque une innovation de taille. Elle donne lieu à des débats fort intéressants entre élus et citoyens qui ont ainsi l'occasion de poser toutes les questions sur l'exécution budgétaire. Ces forums, facilités par les animateurs locaux, ont été tenus dans chacun des 28 villages que compte la communauté rurale⁵. L'organisation de ces forums tient compte de la diversité des besoins selon les groupes. Dans tous les villages, des *focus groups* sont tenus séparément avec les hommes et les femmes, pour identifier les problèmes les plus urgents et les actions qui apparaissent plus prioritaires pour la communauté villageoise toute entière. Chaque groupe (hommes et femmes) formule un maximum de cinq contraintes clés et identifie cinq propositions d'actions prioritaires. Les *focus groups* sont suivis d'une réunion de mise en commun au cours de laquelle une synthèse des propositions faites par les femmes et les hommes est effectuée. Au terme de cette réflexion les cinq problèmes les plus importants et les cinq propositions les plus pertinentes sont retenus à travers un processus d'analyse collective et de négociation prenant en compte les réflexions menées séparément par les hommes et les femmes (voir schéma du processus en annexe 3). Les résultats issus des différentes synthèses villageoises ont montré que dans la plupart des villages ce sont les priorités identifiées par les femmes qui sont apparues en tête de liste (22 villages sur 27 pour ce qui concerne la première priorité portant sur l'accès à l'eau), ce qui démontre que les séances de synthèse n'ont pas été dominées par les hommes.

Durant ces forums villageois, il est également procédé à un inventaire quantitatif et qualitatif des différentes infrastructures existantes dans le village, ce qui peut s'avérer cruciale lorsque un arbitrage doit être fait pour répartir les villages ayant porté leurs priorités sur les mêmes types d'équipement. Après avoir conclu leur diagnostic local, chaque village choisit deux délégués dont un homme et une femme qui le représentera à un forum des délégués chargés de faire la synthèse de toutes les propositions des 28 villages.

⁵ Pour l'exercice 2006, la présentation des résultats de l'exécution budgétaire a été faite à l'échelle sous-zonale. La communauté rurale a été découpée en 4 sous-zones regroupant chacun en moyenne 7 villages, chaque village étant représenté par 10 personnes représentant les différentes catégories.

9.3. L'étape suivante porte sur l'organisation du forum des délégués qui réunit les 56 délégués, à raison de deux délégués par village. L'objectif de ce forum est de faire la synthèse des propositions émanant des différents villages. Afin de faciliter la priorisation, les délégués ont proposé que la synthèse identifie les 10 problèmes qui apparaissent comme étant les plus importants à l'échelle de toute la communauté rurale ainsi que les 10 propositions de solutions les plus urgentes en utilisant une grille avec une échelle allant de 1 à 5 c'est à dire du moins prioritaire au plus prioritaire (voir grille de priorisation en annexe 4

9.4. Ensuite, un **forum communautaire** qui réunit les délégués et les élus est organisé. Il permet aux délégués de faire la restitution de la synthèse communautaire et offre également l'occasion aux membres du conseil rural de présenter leurs prévisions budgétaires pour l'année à venir. C'est en effet sur la base de ces prévisions que les propositions d'investissement seront faites. Cette information est complétée par les résultats du recensement des infrastructures pour faciliter l'arbitrage pour ce qui concerne la localisation des différentes infrastructures. Les propositions émanant de ce forum des délégués vont guider la préparation et l'organisation de l'étape suivante sur l'orientation budgétaire. Pendant ce forum, les délégués mettent en place un comité de suivi de la mise en œuvre du budget. Ce comité est composé de sept membres dont trois femmes choisis parmi les délégués.

9.5. La réunion d'orientation budgétaire qui suit s'appuie sur les propositions formulées durant le forum communautaire après l'arbitrage qui consiste, sur la base des ressources prévues ou disponibles quelles sont les actions à retenir. Cet arbitrage fait en concertation avec les délégués, respecte l'ordre de priorité proposée et valide les propositions ainsi faites. Il faut simplement rappeler que l'arbitrage prend également en compte les types d'investissements déjà réalisés les années précédentes, les villages et groupe bénéficiaires et la conformité avec la nomenclature budgétaire.

9.6. L'étape du vote et de l'exécution du budget consacre la validation finale des propositions. Le budget est soumis pour approbation au sous-préfet et l'exécution ne pourra démarrer que lorsque cette approbation est effective. Même si les membres du comité de suivi assistent au vote du budget, ils ne peuvent y participer du fait des dispositions légales qui donnent ce pouvoir exclusif aux seuls élus locaux.

9.7. Une des innovations de taille de cette initiative a été la mise en place d'un comité de **suivi de l'exécution du budget**, composé de personnes membres de la société civile locale. Le comité : organise les forums de présentation des résultats du budget à la fin de l'exercice ; veille à la tenue des sessions de revue budgétaire ; veille à ce que l'information soit transmise aux populations à travers les supports adaptés, et ; collecte et transmet au conseil rural les demandes d'information émanant des populations.

IV. Section analytique

A. Problèmes clés rencontrés

Le processus exige beaucoup de temps et de patience. Cette lenteur est également liée aux exigences de renforcement des capacités des différents acteurs. Or la faiblesse des ressources de la communauté rurale ne permet pas de prendre en charge les différents coûts associés à ces formations. La faiblesse des moyens de la collectivité est aggravée par le fait que le transfert des compétences aux collectivités locales n'est pas accompagné d'un transfert concomitant de ressources financières, ce qui renforce la dépendance des gouvernements locaux sur l'Etat et les autres partenaires extérieurs. Le conseil rural se trouve donc obligé de solliciter l'appui des partenaires extérieurs. Or cette forme de dépendance pose la problématique de la durabilité du système. La stratégie pour faire face à cette difficulté est au plan interne d'étudier la possibilité d'intégrer dans le budget de la communauté rurale une rubrique consacrée à l'appui aux activités de consolidation du budget participatif. Mais la solution à long terme consisterait à amener les pouvoirs publics à inscrire dans le fonds d'appui aux collectivités locales, une dotation pour l'appui aux communes ou communautés rurales ayant adopté le budget participatif. Une telle décision pourrait constituer une motivation pour les autres collectivités.

L'autre difficulté concerne le niveau de formation relativement bas de certains conseillers, ce qui limite leur capacité à servir de relais au conseil rural pour la diffusion des informations dans leurs villages d'origine. Il est évident que ce problème n'est pas spécifique à Fissel, mais il prend une dimension plus critique dans un contexte comme celui-ci où le rôle du conseiller rural dans l'information des populations devient particulièrement important. Certains conseillers ne sachant pas lire et écrire ont des difficultés à confectionner des supports ou à consigner les informations tirées des différentes réunions et forums pour en faire la restitution à leur retour dans leurs villages. Cette situation d'analphabétisme d'une grande partie des citoyens constitue également un frein pour une bonne participation, en particulier en l'absence de supports d'information adaptés en dehors de la radio.

Il faut également déplorer la rotation des membres de l'équipe d'animation dont certains, du fait de multiples sollicitations familiales n'ont pas pu participer de façon régulière aux différentes activités au point de solliciter d'être remplacés. Cette situation est surtout renforcée par le fait que le travail des animateurs se fait sur une base volontaire, ce qui amène certains d'entre eux à donner la priorité pendant certaines périodes de l'année à d'autres activités pour faire face à leurs besoins familiaux. A terme, il serait opportun de voir dans quelle mesure le budget de la communautaire pourrait dégager des ressources qui serviraient à compenser une partie du temps consacré à ce processus. Une telle option est d'autant plus justifiée qu'en plus de son caractère novateur, cette initiative contribue à renforcer la performance de la Communauté Rurale.

Il faut également souligner la contrainte liée au carcan légal lié à la réglementation. En effet, la programmation budgétaire est inscrite dans les limites de temps fixes et rigides qui sont souvent en contradiction avec les exigences d'un processus participatif souple et

itératif. Mais avec le temps, les différents acteurs commencent à intégrer cette réalité en planifiant les différentes activités en tenant compte des délais légaux de soumission du budget imposés par la réglementation.

Au plan national, la principale contrainte pour l'institutionnalisation de cette approche est relative à la très forte politisation des mécanismes et procédures de choix des conseillers qui découlent davantage des décisions des états major des partis politiques que du choix des populations. Cette situation amène les conseillers dans les localités où la société civile locale n'est pas encore assez forte pour servir de contrepoids, à se sentir plus comptables de leur parti d'appartenance que des populations. Cette situation est renforcée par le faible niveau de formation des citoyens sur leurs droits et devoirs. Ce qui peut constituer un frein à l'instauration réussie des mécanismes de responsabilité sociale.

B. Résultats et impacts

Il est peut être trop tôt de parler d'impact, car les changements durables qui découlent d'une institutionnalisation de cette approche prennent du temps à se réaliser. Par contre un certain nombre d'actions ou d'initiatives prises récemment à l'échelle locale ou nationale montrent que l'expérience de Fissel commence à faire tache d'huile. La première action de sa mise à l'échelle a été lancée par la communauté rurale elle-même en 2004 à travers l'organisation d'un forum sur le budget transparent auquel des représentants de plus de 30 communautés rurales de différentes régions du Sénégal ont pris part. Plusieurs communautés rurales ayant participé à ce forum ont manifesté leur désir d'expérimenter le budget participatif et ont pris contact avec certaines ONG locales pour solliciter un accompagnement méthodologique et un appui financier.

Même si l'initiative est encore assez nouvelle, une évaluation externe récente a révélé que les groupes sociaux qui étaient traditionnellement les moins impliqués (les femmes et les jeunes en particulier) dans les processus de prise de décisions au niveau local, ont affirmé que grâce au budget participatif, ils comprennent mieux le processus de planification locale et sentent qu'ils ont une certaine influence dans la manière dont les ressources locales sont allouées. Toutefois, le revers de la médaille est que la faiblesse des ressources financières ne permet pas au conseil rural de prendre en charge les attentes que ce processus a suscitées auprès des populations. En effet, le processus de planification mis en place à travers les forums villageois suscitent beaucoup d'enthousiasme de la part des différents participants qui naturellement s'attendent à ce que la plupart des actions qu'ils proposent soient pris en compte dans le budget de la Communauté Rurale. Mais étant donné que les ressources disponibles ne peuvent prendre en charge toutes les propositions, un arbitrage est effectué.

Toutefois, étant donné que les différents villages sont représentés dans le forum communautaire de priorisation et d'arbitrage, ils font confiance aux résultats de ce processus qui résulte d'un processus inclusif. A terme, il serait important d'explorer les possibilités de diversification des ressources financières. Des propositions ont déjà été formulées au cours des différentes rencontres. Elles concernent entre le renforcement de la coopération décentralisée, la valorisation de certains secteurs à haut potentiel de

génération de ressources financières comme la promotion d'un tourisme culturel du fait de la richesse culturelle de la zone et un meilleur contrôle et suivi dans la collecte des ressources conventionnelles (patentes, taxe rurale, etc.)

L'autre aspect important du processus est sa contribution dans le renforcement des capacités des populations. Depuis le début de l'expérience plus d'une dizaine de formations thématiques ont été organisées pour préparer les différents acteurs à pouvoir participer effectivement au processus. La particularité de ces formations est que, contrairement à la pratique courante, elles ne ciblent pas en priorité les élus, mais plutôt les citoyens même si les élus ont également pris part à ces formations. Des formations ont été organisées sur chacun des thèmes suivants : la décentralisation, la gestion décentralisée des ressources naturelles, la structure du budget, la nomenclature budgétaire, le suivi et évaluation participatif, les techniques d'animation et de facilitation, le genre et la décentralisation et les techniques d'écriture d'articles pour un journal local. Grâce à ces formations, certains animateurs sont même devenus des personnes ressources pour d'autres structures et programmes intervenant dans la communauté rurale.

A la suite de cette initiative plusieurs autres actions ont été menées. Parmi celles-ci, il y a eu la visite de l'expérience par d'autres groupes comprenant des représentants d'ONG, des structures de l'Etat, des députés, etc. On peut également mentionner l'organisation, en octobre 2006 d'un atelier de formation sur le budget participatif à l'intention des députés membres de la commission des finances de l'assemblée nationale. L'expérience de Fissel a été présentée au cours de cette formation qui a été organisée à la demande de l'Assemblée Nationale, animée par IED Afrique avec l'appui financier du Ministère de l'Economie et des Finances. Plusieurs propositions intéressantes ont été formulées au cours de cette atelier. Parmi celles-ci, on peut mentionner: la nécessité de traduire le budget national en langues nationales ; l'organisation de visites de terrain à l'intention des députés pour leur permettre d'expliquer le budget national aux populations ; la mise en place au sein de l'Assemblée Nationale d'une commission parlementaire sur le budget participatif; la sensibilisation des associations des élus locaux sur le budget participatif; la mise en place d'un programme national de plaidoyer sur le budget participatif impliquant les députés, les élus locaux, la société civile et l'Etat, et la confection et diffusion des plaquettes sur les expériences de budget participatif.

Par ailleurs un certain nombre de communes urbaines (Matam, Guédiawaye) et rurales (Ndiagianiao)⁶ sont en train d'appliquer le budget participatif au Sénégal. Certains instituts et écoles de formation supérieure ont également introduit un module sur le budget participatif dans la formation de leurs étudiants. C'est le cas de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée de Dakar et l'Ecole Nationale d'Administration, dont trois des étudiants travaillent sous l'encadrement pédagogique de IED Afrique à la rédaction de leurs mémoires de fin d'études sur l'expérience de Fissel. Enfin, le partenariat entre IED Afrique et la Direction de la Décentralisation comporte également un volet sur la diffusion des expériences de budget participatif au Sénégal.

⁶ Ndiagianiao est une autre communauté rurale appuyée par IED Afrique pour la mise en œuvre du budget participatif. Elle a suivi un processus similaire que Fissel

La participation des populations dans le processus de décentralisation s'est également sensiblement améliorée. Même s'il est difficile d'associer toute l'amélioration constatée du taux de recouvrement de la taxe à ce processus, beaucoup de citoyens de la communauté rurale affirment aujourd'hui que grâce à cette initiative, elles sont plus disposés à s'acquitter de ce devoir de paiement de la taxe rurale, car elles maîtrisent mieux la destination de leurs contributions et disposent d'un mécanisme pour contrôler son utilisation. Les propos suivants tenus récemment par une animatrice membre du comité de suivi du budget sont illustratifs :

« Avant l'initiative du budget participatif, beaucoup de personnes de mon village ne s'intéressaient pas aux questions du budget car ils n'en connaissaient pas grand chose...Je me rappelle que j'étais déconnectée quand j'écoutais les gens parler de budget. Aujourd'hui tout est différent. Grâce au budget participatif, j'ai appris à planifier et à adopter une démarche systématique pour la résolution des problèmes »⁷

Il est également important de souligner que cette expérience a eu un autre effet induit indirect important. Il s'agit de l'établissement d'une relation de confiance plus forte entre le conseil rural et les organisations communautaires de base intervenant la zone autour de différents programmes relatifs aux compétences transférées comme la gestion des ressources naturelles, la santé, l'éducation ou la culture. En effet, même si les différents forums villageois ou communautaires ont été organisés dans le cadre du budget participatif, ils offrent également l'occasion aux différents acteurs de discuter des autres programmes en cours dans la communauté rurale.

Un autre impact que le budget participatif a contribué à créer porte sur l'amélioration de l'image de l' élu local de façon générale, car avant l'instauration de cette approche la plupart des citoyens locaux percevaient les élus comme une équipe de privilégiés qui gèrent de façon opaque les ressources de la collectivité.

Il faut souligner qu'en matière d'infrastructures la principale innovation apportée par le budget participatif est de renforcer la pertinence des choix des types d'infrastructures, un arbitrage plus objectif mais également et surtout un meilleur repositionnement des besoins des femmes dans la liste des priorités. Tous les acteurs locaux à commencer par les femmes elles-mêmes s'accordent aujourd'hui à reconnaître que grâce au budget participatif les besoins exprimés par les femmes apparaissent désormais parmi les premières priorités du plan d'investissement de la Communauté Rurale.

Par ailleurs, actuellement la Communauté Rurale est en train d'élaborer un Plan Local de Développement afin de mieux articuler les actions prises en charge par le budget participatif dans une perspective à long terme. Cela permettra également, de demander aux autres intervenants (ONG, programmes gouvernementaux) d'inscrire leurs actions dans une dynamique de complémentarité avec celles du Conseil Rural. Ceci permettra par

⁷ Source : Dioh, Mohamed (2007). Le budget participatif, outil d'amélioration de la gouvernance locale ? Cas de la communauté rurale de Fissel. Mémoire de fin d'étude. ENEA

exemple de faire financer par les autres intervenants les actions prioritaires identifiées que le budget de la Communauté Rurale ne peut pas financer.

C. Facteurs de succès et leçons apprises

La réussite du processus a été facilitée par la combinaison de plusieurs facteurs. Premièrement, la Communauté Rurale de Fissel dispose d'une longue expérience dans le développement communautaire. Les organisations locales de la zone sont parmi les plus dynamiques au Sénégal. Elles se sont engagées depuis plusieurs décennies dans des actions d'animation, de formation et de sensibilisation des populations. Elles constituent par conséquent un creuset pour la constitution d'une société civile locale forte. Beaucoup d'élus ont déjà une longue expérience dans le développement local, ce qui les prédispose à une plus grande ouverture vers une application participative de la décentralisation.

Deuxièmement, Fissel fait partie de premières communautés rurales choisies en 1972 pour la phase pilote de la mise en œuvre de la décentralisation en milieu rural. Cette position lui a permis d'être un terrain d'expérimentation de plusieurs outils en matière de développement local et de décentralisation, faisant de la communauté rurale une entité ouverte à l'innovation.

Troisièmement, le partenariat entre le RECODEF, la communauté rurale et IED Afrique sur une période relativement longue, a permis un renforcement des capacités à la fois méthodologiques et techniques indispensables pour une réelle participation des différents acteurs et l'appropriation du processus par ces derniers.

Quatrièmement, l'ouverture du conseil rural et la longue tradition de collaboration entre cet organe et les organisations communautaires de base, ont été des déterminants importants de la grande adhésion du conseil rural à ce processus. En effet, ce dernier a perçu assez tôt l'intérêt qu'il pourrait tirer de l'établissement d'un partenariat avec les organisations communautaires de base autour de la transparence budgétaire, car l'amélioration de la performance et de l'efficacité de l'action du conseil rural qui en découleraient peuvent constituer des facteurs pour une plus grande implication des populations dans les actions initiées par le conseil. Cette ouverture d'esprit du Président du Conseil Rural résulte de sa formation et son expérience personnelles en matière d'animation rurale, sa longue participation à la vie associative, l'expérience acquise à travers plusieurs mandats comme présidents du Conseil Rural, le dynamisme des organisations communautaires de base qui ont une très bonne connaissance du développement local.

Enfin, l'existence d'une radio rurale a constitué un moyen important pour la circulation large de l'information.

Sur la base de ces constats, on perçoit toute l'importance de la capacitation des différents acteurs, de l'existence d'une société civile locale dynamique, et une bonne communication et une information des populations. Cependant, il est important de ne pas

perdre de vue la place encore forte des institutions traditionnelles et la persistance des rapports de pouvoirs qui sont tels qu'ils ralentissent le renforcement de la représentation des groupes vulnérables dans les positions stratégiques. C'est là certainement un des défis à moyen et long terme que le processus mené à Fissel devra chercher à relever. En effet le rôle de la femme reste encore assez secondaire du fait des pesanteurs sociales qui mettent davantage en avant le rôle domestique de la femme que celui relatif à sa participation politique. La plupart des partis politiques plus préoccupés à sécuriser leur électorat évitent de bousculer ces réalités dans la confection des listes des personnes devant les représenter dans les conseils.

Dans la perspective d'une dissémination de cette initiative au Sénégal et dans la sous-région, un certain nombre de conditions doivent être réunies. La première porte sur l'engagement du gouvernement local ou central à non seulement participer au processus pratique mais également et surtout à faire de l'application du budget participatif une option politique mais non un simple exercice test. Le coût en investissement en temps et en attentes suscitées est tellement important que le processus doit être inscrit dans la durée et des moyens dégagés pour sa poursuite. La deuxième condition est relative à la nécessité d'avoir des organisations de la société locale fortes et bien structurées pour porter le processus de réflexion. Certaines aptitudes telles que les capacités à lire et à écrire même dans les langues nationales se sont avérées déterminantes dans le cas de Fissel, car a permis aux animateurs de documenter sommairement les principales étapes du processus. C'est également grâce à ces aptitudes que le bulletin d'information a pu être mis en place. La troisième condition serait la mise à la disposition d'un support méthodologique simple développé sur la base de l'expérience de Fissel. Un tel outil est d'autant plus important que durant la phase de dissémination de l'expérience toutes les collectivités locales impliquées ne pourront pas bénéficier d'un encadrement aussi rapproché que celui dont a bénéficié Fissel.

Mais, il reste évident que la plus grande garantie pour une application à grande échelle de ces mécanismes demeure leur intégration dans les dispositifs institutionnels et législatifs nationaux. Au stade actuel il est difficile de savoir quand les mécanismes de participation citoyenne, comme le budget participatif, seront adoptés dans les textes législatifs mais en attendant, il serait peut être utile de voir comment les différentes collectivités locales actuellement engagées dans la promotion du budget participatif pourraient développer une coalition pour amener l'Etat à apporter un appui financier à leur initiative pour lui garantir une durabilité.

V. Conclusion (Approx. 250 words)

Cette expérience est certes à ses débuts, mais à partir des leçons tirées à ce jour, il apparaît que la mise en place de procédures inclusives et transparentes de gouvernance locale peut sensiblement améliorer la performance des gouvernements locaux et susciter une plus grande participation des populations. Toutefois l'importance et la profondeur des transformations à apporter dans le fonctionnement des institutions locales politiques ou sociales, impliquent des investissements importants en temps et en renforcement de capacités pour garantir l'appropriation et la durabilité du processus. C'est la raison pour

laquelle, l'institutionnalisation de tels mécanismes suppose un engagement politique fort de l'état ainsi que son appui financier pour les gouvernements locaux engagés dans l'adoption de telles initiatives. Dans cette perspective, des actions de plaidoyer doivent être menées, sur la base des résultats obtenus à partir de cette expérience et d'autres de même nature, en vue d'amener d'autres collectivités locales à intégrer les mécanismes et outils de contrôle citoyen afin de créer une masse critique capable d'influencer les politiques. Un point de départ pour un tel plaidoyer serait d'appuyer la mise en place d'expériences pilotes similaires au Sénégal et dans les autres pays de la sous-région mais également d'organiser des ateliers ou forums à l'échelle nationale ou sous-régionale pour partager les expériences en cours et réfléchir les mécanismes de leur diffusion. De telles rencontres réuniraient les différentes catégories d'acteurs, à savoir les décideurs politiques dont les membres des parlements, les structures de formation et de recherche, les organisations de la société et les représentants des communautés, les gouvernements locaux et les partenaires au développement.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'analyse qui accompagne l'évaluation des critères portant sur le processus de décision du conseil rural

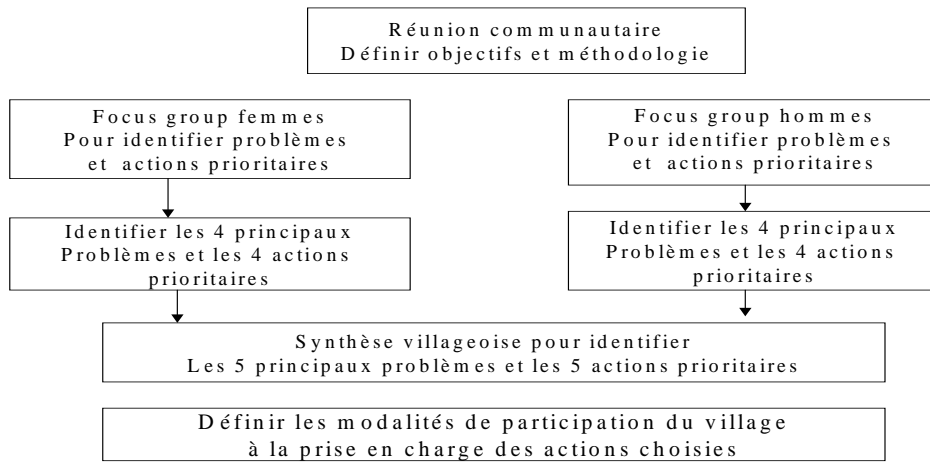
Critères	Faiblesses	Acquis
Fréquence des réunions du conseil rural	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de réunir les conseillers ruraux • Chaque conseiller prend en charge son transport et sa nourriture pour assister aux réunions • Difficulté d'abreuver les chevaux lorsqu'on se déplace en charrette • Des dissensions au sein du conseil • Convocation tardive • Des difficultés pour atteindre le quorum • Difficulté de parvenir à un consensus/accord du fait des dissensions politiques • 	<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions sont consignées dans des documents • Respect des textes dans la prise de décisions • Les décisions souvent bien mûries • Les décisions s'appuient sur les idées de tout le monde • Bon niveau d'information des conseillers sur les décisions prises
La participation des conseillers dans les réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Certains conseillers ont plusieurs autres fonctions • Eloignement de certains villages • Non prise en charge des frais de déplacement pour participer aux réunions • Faible maîtrise par certains conseillers de leurs rôles et responsabilités • Manque de motivation • Certains conseillers sont présents mais ne parlent pas • Information ou convocation tardive • Absentéisme de certains conseillers • Niveau de formation des conseillers varié • Certains conseillers s'intéressent seulement à certaines activités • Certains conseillers sous-estiment l'impact de leur présence • Ignorance des droits et devoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des procédures de délibérations • Développement des capacités de prises de décisions • Ceux qui sont présents expriment leurs points de vue
Nombre de partenaires au Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions exigées par certains partenaires ne sont pas conformes aux capacités/moyens du conseil rural • Difficulté du conseil à mobiliser les ressources financières auprès de la population • Faible capacité en gestion financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la formation des populations • Diversification des programmes de développement • Développement de l'économie locale
Existence d'outils de planification et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des moyens • Nombre réduit de partenaires au développement • La décentralisation des responsabilités n'est pas accompagnée de la décentralisation des moyens • Absence de moyens de déplacements • Les supports existants ne sont pas accessibles à tous les conseillers • Les supports existants ne couvrent pas toutes les compétences • Faible valorisation des langues nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un siège fonctionnel • Existence d'équipements pour l'organisation des réunions • Certains conseillers disposent de compétences en matière de planification • Disponibilité et capacité d'initiative du président du conseil rural • Disponibilité de certains supports
Existence de moyens pour la diffusion des informations	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières • Manque de moyens de déplacement • Eloignement des villages • Faible niveau d'alphabétisation • Tout le monde n'écoute pas régulièrement la radio communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une radio communautaire • Existence des marchés hebdomadaires • Disponibilité du secrétaire communautaire • Existence de documents qui consignent les décisions
Gestion des ressources financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement du « coffre-fort », le trésor des collectivités locales • Procédures de décisions rigides • Populations à la base pas impliquée dans le suivi de la gestion des ressources de la CR • Seuls les conseillers sont formés à la gestion financière • Certains conseillers n'ont pas le niveau de formation nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions conformes aux décisions prises • Les conseillers sont généralement bien informés sur les décisions prises • Les décisions sont transparentes
Disponibilité de supports pour rendre visibles les décisions prises	<ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile aux documents dans lesquels sont consignés les décisions prises • Supports de diffusion peu diversifiés • Supports de diffusion des décisions en français et non traduits en langues nationales • Absence du réflexe des populations d'aller vers l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des animateurs • Plusieurs décisions font l'objet d'affichage • Plusieurs décisions sont diffusées à travers la radio communautaire
La nature/diversité des ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités limitées de génération de ressources au niveau local • Enclavement de la zone (peu d'intervenants) • Faiblesses de ressources naturelles à valoriser • Faible taux de recouvrement de la taxe rurale 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de l'Etat et des partenaires • Efforts entrepris au niveau local pour former les populations dans les activités de génération de revenus • Actions de protection de l'environnement

Annexe 2 : Grille des 4 Rs sur les rôles et responsabilités

	Droits <i>(Rights)</i>	Rôles et responsabilités <i>(responsibilities)</i>	Relations <i>(Relations)</i>	Retombées <i>(Returns)</i>
Conseil Rural	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les ressources Gérer les ressources Représenter la communauté Rurale Prendre des décisions Que nos prérogatives soient reconnues 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte aux populations Mettre en place des procédures et outils pour informer Etre disponibles Se former S'informer 	<ul style="list-style-type: none"> Avec les populations, bâtir un partenariat basé sur la complémentarité Avec l'administration, obtenir un appui en ressources et en capacités Avec les structures d'appui, bénéficier d'un renforcement de capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Décisions efficaces Confiance restaurée Augmentation des ressources
Populations	<ul style="list-style-type: none"> Etre informées Avoir accès aux décisions Contrôler les décisions Etre dotées des capacités pour contrôler Participer à l'allocation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer (payer la taxe rurale) Reconnaître les prérogatives des élus Aller chercher l'information Se former Veiller à la participation des groupes vulnérables en particulier les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Avec le conseil rural, bâtir un partenariat basé sur la complémentarité Avec l'administration et les structures techniques, bénéficier d'un renforcement des capacités techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Etre mieux informés Accès à de meilleurs services Capacités citoyennes renforcées Pouvoirs des groupes vulnérables renforcés
Administration	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de légalité Contrôle de l'utilisation des ressources publiques Etre informé des décisions 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement des capacités des élus Appui au renforcement des capacités des citoyens Informers les différents acteurs sur les textes et lois Transfert effectif de compétences et de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Avec les élus, information mutuelle sur les décisions prises Avec les populations, appui au renforcement de leurs capacités Avec les structures d'appui technique partenariat technique et fourniture 	<ul style="list-style-type: none"> Administration plus proche des populations Efficacité des programmes
Structures d'appui	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et évaluer les programmes qu'elles appuient Etre informées de l'utilisation des ressources allouées au conseil rural et aux OCB Participer au choix des actions à appuyer 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement des capacités des élus Appui au renforcement des capacités des citoyens Informers les différents acteurs Veiller à une participation des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Avec conseil rural : information mutuelle et partenariat Avec administration : information mutuelle et partenariat technique Avec les populations : appui technique avec contribution des populations 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne allocation des ressources Programmes conformes aux besoins

Source : Guèye, B (2005). Décentralisation et participation citoyenne. Evaluation participative de la décentralisation et amélioration de la transparence budgétaire. IIED

Annexe 3 : Processus des forums villageois



Annexe 4 : Grille de synthèse de la priorisation des actions à Fissel⁸ (exercice budgétaire 2004)

Actions	Priorité (nombre de fois citè comme priorité 1,2,3 ou 4)				Total	Rang
	1	2	3	4		
Adduction d'eau	17	4	2	2	25	1 ^e
Dotation des femmes en moulins à mil	2	3	3	3	11	2 ^e
Formation professionnelle des femmes	1	2	2	3	8	3 ^e
Financement	1	4	1	2	8	3 ^e
Construction salles de classes		2	3	1	6	5 ^e
Implantation de cases pour la petite enfance	1	1		4	6	5 ^e
Construction de clôtures pour les écoles	1	3		1	5	7 ^e
Construction de boutiques villageoises	2		3		5	7 ^e
Construction de clôture des cases de santé		2	1	1	4	9 ^e
Construction de classes d'alphabétisation		1	2	1	4	9 ^e
Espaces jeunes			1	3	4	9 ^e

⁸ Les numéros de colonnes 1 à 4 représentent l'ordre de priorité de l'action.